

## **Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...**

### **GRILLE MINIMALE COMMUNE DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL DES AMO**

#### **SERVICE**

**Identité de l'AMO : Itinéraires**

**Matricule de l'AMO : I0110**

**Personne de contact : Yves Kayaert**

**Arrondissement : Bruxelles**

**Zone d'action du service : Saint-Gilles et pour certains projets tout le territoire de la communauté française (exemple : stages)**

#### **INTRODUCTION**

Nous avons, dans le cadre de la réactualisation de notre diagnostic social, bénéficié du soutien d'un service de formation synergie. Réactualiser notre diagnostic est une obligation. Cette obligation est une réelle opportunité pour réfléchir et construire collectivement l'ensemble de nos actions. Le processus lourd et parfois douloureux que nous avons mis en place doit contribuer à la constitution et/ou au renforcement d'une culture commune et à l'appropriation par tous du projet et des actions. Nous avons tenté d'impliquer chacun dans la réflexion et l'élaboration du diagnostic. Toute construction collective est compliquée. Nous sommes passés par différents stades. La dynamique a été conflictuelle, il y a eu de la confusion, des effusions, des moments passionnels... Notre équipe (10 personnes) est constituée d'hommes et de femmes tous très différents : niveau de formation, origine culturelle... Ces différences sont évidemment riches (formule consacrée). Cela étant, elles rendent la construction collective complexe.

Rythme, perception, compréhension, capacité d'abstraction et de mise en perspective rendent le processus parfois laborieux et souvent compliqué. Cette complexité n'invalide pas la démarche ; elle est une composante incontournable de toute construction collective. Dans la partie consacrée au genre nous parlons «d'empowerment», terme anglais ; sa traduction est difficile : il n'existe pas de mot équivalent en français. Cependant, il s'agit d'un processus d'appropriation impliquant des composantes personnelles et collectives amenant les individus et les institutions à prendre du pouvoir sur leur vie et leur environnement. Le concept colle à notre démarche et aux objectifs poursuivis dans la réalisation du DS.

Prendre du pouvoir tant individuellement que collectivement en identifiant et en mettant en place des actions, c'est sortir de l'aliénation imposée et/ou fantasmée. Le diagnostic social doit être un outil qui permet d'identifier des problèmes d'ordre structurel qui nécessitent des changements et de l'action politique dans le sens « interpellation ».

#### **1 – DECRIRE LE PHENOMENE**

**Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...**

## Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...

<p><b>CONSTAT</b></p>	<p>Nous accompagnons des enfants et des jeunes dont les parents ont un titre de séjour précaire. Nous sommes amenés à continuer l'accompagnement de ces jeunes et de ces enfants alors que les parents reçoivent l'ordre de quitter le territoire. Du jour au lendemain, on leur supprime le RIS, les allocations familiales, la mutuelle, l'accès au travail... Nous constatons les effets néfastes sur ces familles et surtout sur les enfants qui sont les premières victimes d'une politique qui fait marche arrière. Après avoir construit des liens ici en Belgique, ces familles sont exclues de tout un système. Nous sommes témoins de la dégradation des situations et des impacts néfastes sur le développement de ces jeunes. Leur vie affective, psychologique et sociale s'en trouve lourdement affectée ; apprentissages scolaires, relations sociales, isolement...</p>
<p><b>SOURCES</b></p>	<p>L'accompagnement individuel au sein de l'AMO. Témoignage du réseau qui corrobore notre analyse.</p>
<p><b>QUANTIFICATION</b></p>	<p>Nous n'avons pas de chiffres précis concernant ce phénomène. Nous nous basons sur notre travail de terrain qui nous amène à côtoyer davantage de familles en séjour irrégulier qu'auparavant. La plupart de ces familles avaient un titre de séjour précaire qu'on leur a ensuite retiré. Cette impression que les refus de titre de séjour sont en augmentation est confirmée par la Plate-forme Mineurs en Exil qui constate une évolution dans ce sens. Par définition il est difficile de quantifier précisément la clandestinité... Cela étant, sur le terrain nous constatons une évolution significative.</p>
<p><b>QUALIFICATION</b></p>	<p>1. Une famille avec deux enfants de 2 et 4 ans, originaire de Macédoine, est arrivée en avril 2010 en Belgique. Elle introduit une demande de régularisation à l'Office des Étrangers. Elle est hébergée pendant 5 mois à Rixensart avant d'obtenir un titre de séjour. La famille s'installe à Saint-Gilles dans un logement social et les enfants sont scolarisés. Le papa trouve du travail comme chauffeur. La famille déménage à Molenbeek. Elle ne dépend plus du CPAS, mais renouvelle sa carte orange tous les mois. En novembre 2013, la famille reçoit un ordre de</p>

## Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...

	<p>quitter le territoire. Le père « bricole » pour garder son emploi. Depuis les enfants vivent dans un climat d'insécurité. L'école voulait orienter l'aîné en enseignement spécialisé (type 3) pour des troubles de comportement et d'apprentissage. Grâce au travail en réseau en collaboration avec l'école, l'enfant est resté dans cette école.</p> <p>2. Tout a commencé en 2007 par un coup de téléphone du service d'ici et d'ailleurs pour une demande de stage pour un jeune de 13 ans. Depuis, X participe régulièrement à des activités d'Itinéraires. Celui-ci d'origine marocaine vit avec son oncle et sa tante adoptive. En 2009, ce jeune nous exprime ses difficultés juridiques et ce qu'elles ont comme conséquence psychologique sur lui et sa famille. À partir de ce moment, nous l'avons accompagné dans son parcours de régularisation qui par la suite s'est avéré être un cul-de-sac. Premier obstacle, l'état belge ne reconnaît pas la kafala ; en effet X a été adopté par sa tante au Maroc. Nous tentons la voie du MENA, le service des tutelles accepte « hurra ! ». Deux semaines plus tard, un autre obstacle, le service des tutelles change d'avis prétextant que X a des tuteurs légaux belges. C'est ainsi que de recours en recours, X reçoit l'ordre de quitter le territoire en décembre 2012 à ses 18 ans.</p> <p>X âgé de 20 ans à l'heure actuelle continue à créer des liens durables, à s'investir dans des projets scolaires et personnels, à participer à différentes activités proposées par notre service. C'est pour lui un moyen de s'inscrire dans la vie sociale, d'être reconnu comme personne ayant la capacité de se mettre en projet.</p> <p>Pendant toutes ces années, X a rencontré des exclusions sociales par exemple « tu ne passeras pas tes examens si tu n'as pas ta carte d'identité » « pas de voyage scolaire, car pas de papier » « pas de job étudiant »... Depuis il vit la peur au ventre d'être arrêté à chaque coin de rue, d'interrompre la vie qu'il est en train de construire ici, de devoir quitter les amis, les gens qu'il aime, de perdre tous ses repères... et de se retrouver dans un pays où personne n'est prêt à l'accueillir excepté l'état.</p> <p>3. Une famille avec un enfant de 2 ans, originaire d'Algérie, quitte son pays d'origine pour des</p>
--	---

## Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...

	<p>raisons médicales et arrive en Belgique en 2010. Elle s'adresse à Itinéraires pour accompagner leur enfant dans ses difficultés de comportement. Nous les accompagnons également dans une recherche de logement, vivant à ce moment-là à 3 dans une chambre d'hôtel. En janvier 2013, le papa tombe gravement malade, peu après cette famille reçoit un ordre de quitter le territoire. Le papa meurt en juin. Compte tenu de la gravité de la maladie, du jeune âge de l'enfant et du traumatisme qu'il a subi suite à la longue maladie et à la perte de son papa, il ne fait aucun doute que l'interruption de son suivi médical et social aura des conséquences désastreuses sur son développement...D'autant que leur pays d'origine n'est pas équipé pour soigner la pathologie dont souffre l'enfant.</p>
<p><b>IDENTIFICATION</b></p>	<p>Ce sont des filles, des garçons de 0 à 18 ans qui se retrouvent en situation de migration irrégulière. Ces enfants sont originaires du Brésil, d'Équateur, d'Algérie et du Maroc, mais aussi de pays européens, surtout les pays de l'Est.</p>
<p><b>CONTEXTUALISATION</b></p>	<p>Différentes personnes et services sont concernés par ce phénomène :</p> <p>la secrétaire d'État à l'Asile, à l'Immigration et à l'Intégration sociale, Maggie De Block ;</p> <p>l'Office des Étrangers quand il y a un retour volontaire ou une (nouvelle) demande de séjour ;</p> <p>Fedasil s'il y a une demande d'aide matérielle (accueil en centre ouvert au retour) sinon les familles restent dans la clandestinité ;</p> <p>Les CPAS dans le cadre de l'AMU et de l'aide matérielle, l'aide à la jeunesse, les écoles, la Croix rouge, Médecins du monde...</p>
<p><b>LOCALISATION</b></p>	<p>Notre Amo étant située sur Saint-Gilles, la plupart des enfants et des jeunes viennent de notre commune ou sont scolarisés dans celle-ci.</p>

**Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...**

2 – ANALYSER ET INTERPRETER LE PHENOMENE	
<p align="center"><b>Quels sont les causes possibles de ce phénomène?</b></p>	<p>La politique d'accueil et de séjour (notamment les demandes de régularisation pour raisons humanitaires et médicales) a évolué et s'est durcie.</p> <p>Les familles préfèrent rester dans la clandestinité plutôt que de se retrouver dans un centre de retour ouvert de l'OE à Holsbeek où l'accueil est limité à 30 jours.</p> <p><i>(cfr accord OE-Fedasil sur l'accueil des familles en séjour irrégulier du 29 mars 2013).</i></p>
<p align="center"><b>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</b></p>	<p>Tous les enfants ont les mêmes droits, mais force est de constater que dans la pratique des discriminations existent. En témoigne le document réalisé par PICUM et la Plate-forme mineurs en Exil qui explique les droits des mineurs en séjour irrégulier (notamment le droit à la scolarité, à la santé et à l'hébergement).</p> <p><i>« Les enfants en situation de migration irrégulière sont touchés par des politiques répressives de contrôle de la migration et ne sont pas protégés de manière adéquate en tant qu'enfants, par le système de protection des enfants »</i> (p. 5 du document).</p> <p>Les droits à l'éducation, aux soins de santé et au logement sont primordiaux pour le développement des enfants et des jeunes. Ces droits s'exercent également pour les enfants et les jeunes en situation de migration irrégulière.</p> <p><i>« Les mineurs séjournant illégalement sur le territoire, pour autant qu'ils s'y accompagnent leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale, sont admis dans les établissements scolaires »</i> (p.7 du document)</p> <p>Une maman s'est vue refuser l'inscription de son enfant dans une école en maternelle à cause de sa situation administrative.</p> <p><i>« Le droit d'obtenir un certificat officiel et un diplôme pour les études est explicite.</i></p> <p><i>Le droit à l'instruction comprend aussi le droit d'obtenir des certificats et des diplômes.</i></p>

## Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...

	<p><i>Un chef d'établissement ne peut pas refuser de délivrer un certificat ou un diplôme au motif, par exemple, que les frais scolaires n'ont pas été payés ou que l'élève est en séjour irrégulier en Belgique » (p.8 du document)</i></p> <p>Un jeune s'est vu interdire le passage de ses examens parce qu'il n'avait pas de carte d'identité.</p> <p>Ce jeune n'a pas participé au voyage scolaire en Espagne par peur de se faire arrêter...</p>
<p><b>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</b></p>	<p>Ces enfants et ces jeunes nous montrent une volonté de participer à la vie collective. Ils sont en recherche d'une reconnaissance. Les familles font preuve de solidarité et organisent des réseaux de survie.</p> <p>Par des activités de soutien à la parentalité, nous cherchons à aider les parents à tenir le cap, à remettre les intérêts de l'enfant au centre de leurs préoccupations, en sachant qu'ils vivent aussi une situation de crise.</p> <p>Nous sommes amenés à accompagner et à intervenir parfois dans l'environnement social (scolaire, CPAS...) du jeune pour défendre ses droits et sensibiliser les intervenants aux difficultés liées à sa situation.</p>
<p><b>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</b></p>	<p>Le durcissement de la loi va entraîner une augmentation du nombre de familles clandestines. Le passage dans l'illégalité est le plus souvent synonyme de descente aux enfers pour ces familles. Où cela va-t-il s'arrêter ?</p> <p>Vivre dans la rue, se faire exclure d'une manière ou d'une autre scolairement, ne pas considérer les conséquences d'une expulsion sur le développement des enfants issus de familles en situation de migration irrégulière... est-ce leur donner de la dignité ? Est-ce vraiment respecter leurs droits ? Est-ce simplement acceptable pour un pays riche comme le nôtre ?</p> <p>Comment pallier aux conséquences des souffrances que ces situations de fortes crises infligent à ces enfants ? Certains sont nés en Belgique, d'autres y ont vécu pendant des années</p>

## Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique d'accueil...

	<p>bénéficiant du respect de leurs droits...tant qu'ils avaient des papiers provisoires.</p> <p>Y aura-t-il encore une politique d'accueil en Belgique ?</p> <p>Qu'advient-il de notre mission d'accompagnement social en AMO?</p> <p>En tant que travailleur social, ne pouvoir donner aucune perspective peut entraîner un lâcher-prise « on ne sait plus quoi faire ». Nous sommes face à des injonctions paradoxales ; continuer notre mission première en les aidant à construire des outils leur permettant de s'inscrire dans la vie sociale et de devenir des adultes responsables et autonomes alors que l'état ne leur octroie aucune reconnaissance, perspective d'avenir ici. Nous devons nous rendre à l'évidence que plus rien n'est possible excepté de dénoncer ces situations et d'être présents auprès d'eux.</p>
<h3>3 – AGIR</h3>	
<p><b>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur quoi agir ?</li> <li>- Avec qui ?</li> <li>- Comment ?</li> </ul>	<p>Nous pouvons agir sur la protection, le bien-être des enfants et des jeunes en situation de migration irrégulière et sur le respect de leurs droits avec tous les intervenants concernés par la problématique.</p> <p>Nous intervenons auprès des familles au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un soutien à la parentalité ;</li> <li>- d'ateliers de psychomotricité pour les enfants seuls ou avec leurs parents. Par le biais de ces séances, nous cherchons à valoriser et renforcer la relation entre les parents et l'enfant au travers d'une activité ludique et ainsi tenter de prévenir toute forme de violence.</li> <li>- d'un travail de sensibilisation auprès des intervenants scolaires sur les conséquences liées à leur situation.</li> <li>- travailler l'inclusion plutôt que l'intégration . Leur présence en Belgique ne doit pas passer par leur renonciation à leur identité d'origine, cela étant si celle-ci s'inscrit dans des schémas communautaristes des difficultés qu'il ne faut pas nier peuvent apparaître . Nous devons accompagner pédagogiquement nos usagers. Ils doivent comprendre les codes et le fonctionnement de notre société condition sine qua non non à l'inclusion et à l'agir.</li> </ul> <p>Ensemble, utiliser notre pouvoir d'interpellation en organisant une rencontre avec les politiques avant les élections afin de les sensibiliser aux conséquences de ce phénomène.</p>

**Quand l'exclusion des enfants et des jeunes devient la solution à la politique  
d'accueil...**